



démission sans préavis suite à une situation floue

Par **amon**, le **09/06/2011** à **18:47**

que se passerait il si je démissionne sans préavis parce ce que estimant que mon contrat sans écrit qui d'ailleurs pour moi est flou ? puisque c'est seulement lorsque j'ai appris à mon patron que je quittais son entreprise qu'il m'a fait savoir que je suis en CDI .

je précise que ce dernier ne m'a jamais demandé mon avis même verbalement quant à ce CDI.

il m'a seulement dit que je serai payé au SMIC et déclaré. cependant je n'ai jamais été déclaré depuis décembre 2010 , période à partir de laquelle il me verse le SMIC .

De toute façon j'ai décidé de partir et je veux savoir à combien s'élèverait les dommages et intérêts éventuels envers mon ex-patron.

Merci de me répondre.

Par **P.M.**, le **09/06/2011** à **19:46**

Bonjour,

Je ne sais pas ce qui vous fait dire que vous n'avez pas été déclaré car dans ce cas, les choses pourraient se présenter autrement...

Effectivement, sans contrat de travail écrit, vous êtes en principe en CDI sans période d'essai...

Si l'employeur exerçait un recours, ce serait le Conseil de Prud'Hommes qui fixerait les dommages-intérêts, fonction du préjudice subi par l'entreprise...